



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Collège recourt aux compétences du Conseil pour permettre le déménagement d'une école pour la rentrée 2020

Mercredi 15 avril 2020

Le Collège communal a recouru pour la première fois à l'exercice des compétences attribuées au Conseil communal, conformément à l'arrêté de pouvoirs spéciaux du Gouvernement wallon.

Cette possibilité a été utilisée pour lancer une procédure de marché de travaux permettant le déménagement à la rentrée scolaire 2020, des enfants actuellement scolarisés à l'école fondamentale spécialisée Joëlle Robins située au Parc Astrid.

A la rentrée prochaine, les enfants seront accueillis à l'école André Renard (Chênée). Pour que les travaux soient achevés pour le 1^{er} novembre 2020, il y avait urgence à lancer la procédure et adopter le cahier des charges.

Il s'agit d'un marché en 4 lots (architecture, électricité, chauffage et abords) d'un montant estimé à 255.000 € TVAC.

Comme le veut l'arrêté du Gouvernement, ce dossier sera soumis au Conseil communal pour approbation dans un délai de 3 mois maximum.

Laurence COMMINETTE
Responsable de la Communication
Cabinet du Bourgmestre
Willy Demeyer
04/221.81.32